



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21
Pouvoir : 3
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 106

RAPPORTEUR : Magali BEAUVAIS

OBJET : CONVENTION DE REGIE PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIETE COMWEST² POUR LE GUIDE PRATIQUE ET LE NAINTRÉ INFO

Il est rappelé que par délibération du 3 décembre 2015 et du 18 mai 2017, le conseil municipal a approuvé la signature de conventions avec la société ComWest² pour la régie publicitaire du guide pratique et du Naintré Info.

La société ComWest² est chargée de trouver des annonceurs pour l'achat d'espace publicitaire dans les quatre parutions du bulletin municipal de l'année (dans la limite de 3 pages maximum par parution) ainsi que sur la parution du guide pratique.

Les **prix des emplacements publicitaires sont inchangés**. Ils sont indiqués à l'article 6 de la convention jointe à la présente.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec la société ComWest² pour une période de deux ans à compter de janvier 2019 pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique.

VU la réalisation du journal municipal, intitulé « Naintré Info », de parution trimestrielle et d'un guide pratique,

Considérant l'intérêt pour la commune d'y inclure des encarts publicitaires,

Considérant la convention présentée par ComWest2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve** la convention avec la société ComWest2, telle que jointe à la présente, pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique pour une durée de deux ans à compter de janvier 2019;
- charge** Mme la Maire de sa signature au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

